

# RÈGLEMENT DE L'ENQUÊTE-CONCOURS ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE

## « J'Y VAIS À VÉLO, C'EST CLASSE »

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

Cette enquête-concours, gratuite et sans obligation d'achat, est organisée par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette – FUBicy – domiciliée au 12 rue des Bouchers, 67000 Strasbourg.

### ARTICLE 2 : DURÉE DE L'OPÉRATION ET PERSONNES CONCERNÉES

L'enquête-concours nationale se déroule du 15 septembre au 15 novembre 2008 inclus et s'adresse aux élèves et aux classes de CM1 et CM2 de l'enseignement primaire et aux élèves de 6e, 5e et 4e des collèges.

### ARTICLE 3 : PARTICIPATION ET DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin-questionnaire sans oublier de fournir les coordonnées du participant. La participation se fait exclusivement par accès sur le site Internet [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org). Une seule participation par personne (même nom, prénom et adresse postale).

Le tirage au sort national aura lieu fin novembre (date à définir) au siège de la FUBicy. Le bulletin-questionnaire devra être enregistré sur le site Internet [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org) au plus tard le samedi 15 novembre. Tout bulletin-questionnaire enregistré après cette date ne sera pas pris en compte pour le tirage au sort.

Pour sensibiliser particulièrement les élèves de CM1-CM2 à la mobilité scolaire à vélo et au développement durable, la FUBicy propose aux enseignants du primaire de participer à un tirage au sort spécial avec leur classe ; dans ce cas le professeur remplira un document attestant avoir utilisé ce support pédagogique avec l'ensemble de ses élèves. Cette participation collective n'interdit aucunement une participation individuelle des enfants scolarisés en CM1-CM2.

Pour les participants individuels (élèves de CM1 et CM2 de l'enseignement primaire et collégiens de 6e, 5e et 4e), la FUBicy récompensera les gagnants tirés au sort et ayant intégralement fourni les renseignements demandés.

Le tirage au sort sera effectué en présence de Maître Jean-Pierre BRUGGER, huissier de justice, 30 rue du Faubourg de Pierre – 67002 STRASBOURG CEDEX, ainsi que des participants et des membres de la FUBicy qui le souhaitent. Les noms des gagnants seront donnés sur le site Internet de la FUBicy [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org).

### ARTICLE 4 : LES GAINS

Les gagnants se verront attribuer des lots d'une valeur totale de 5 295 €. Les prix ne seront ni cessibles ni remboursables. Les prix seront envoyés aux gagnants par voie postale.

#### Tableau récapitulatif des lots en fonction du rang des gagnants

> Pour les classes participantes de CM1 et CM2 de l'enseignement primaire :

Gagnant	Description	Valeur unitaire	Quantité	Valeur totale
1er	Chèque-livres	700 €	1	700 €
2e et 3e	Chèque-livres	400 €	2	800 €
4e au 10e	lot de 30 Guides du cycliste urbain	45 €	7	315 €
<b>TOTAL</b>			<b>10</b>	<b>1815 €</b>

> Pour les participants individuels (élèves de CM1 et CM2 de l'enseignement primaire et collégiens de 6e, 5e et 4e) :

Gagnant	Description	Valeur unitaire	Quantité	Valeur totale
1er au 10e	Vélo Class Alu 24 ou Vélo Cambridge	330 €	10	3 300 €
11e au 50e	1 Guide du cycliste urbain + 1 paire de pinces à vélo Slap Wrap	4,50 €	40	180 €
<b>TOTAL</b>			<b>50</b>	<b>3 480 €</b>

NB : Pour les 10 premiers lots, l'attribution des modèles Class Alu 24 ou Cambridge est fonction de la taille des gagnants.

En cas de problème de taille, les échanges seront faits frais de transport aller et retour à la charge du gagnant, et les vélos devront être retournés dans leur emballage d'origine et à l'état neuf.

#### **ARTICLE 5 : INFORMATIONS LÉGALES**

Selon la loi « Informatique et Liberté », le traitement automatisé des informations nominatives recueillies par la FUBicy ne sera mis en œuvre que pour prévenir et envoyer leurs lots aux gagnants. Tout participant peut, sur simple demande écrite à la FUBicy, modifier ou demander de supprimer ces différentes informations le concernant.

Les traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre du site [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org) ont été déclarés auprès de la CNIL sous le numéro 1151337.

#### **ARTICLE 6 : FRAIS DE PARTICIPATION**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation aux tirages au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

FUBicy  
"J'y vais à vélo, c'est classe"  
12, rue des Bouchers  
67000 STRASBOURG

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte. Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation, cachet de la poste faisant foi, et dans la limite d'un remboursement par personne (même nom, même adresse postale) par question.

Le remboursement sera calculé sur la base de 2 minutes 0,11 € TTC/minute par question ; étant précisé que le participant devra obligatoirement indiquer les jours et heures de connexion pour bénéficier du remboursement.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org) s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter à ce site et de participer au concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Tout prix ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à sa contre-valeur en argent, ni à échange pour quelque motif que ce soit.

La FUBicy se réserve le droit, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent sans que cela puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou dédommagement que ce soit. De fait, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La FUBicy ne serait être tenue pour responsable de tout incident ou accident lié à l'utilisation des lots, ni d'un défaut de qualité survenu sur l'un des lots.

La FUBicy rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunications et décline toute responsabilité quant aux conséquences découlant de la connexion des participants à ce réseau via le site Internet <http://fubicy.org>.

En outre, la responsabilité de la FUBicy ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

En participant à ce jeu, le candidat accepte les conditions du présent règlement.

#### **ARTICLE 8 : DÉPOT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement peut être consulté chez Maître BRUGGER, huissier de justice, au 30 rue du Faubourg de Pierre, 67000 Strasbourg.

Des additifs ou modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Le présent règlement est également disponible sur le site Internet de la FUBicy.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant.

En tout état de cause, aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de un mois après la clôture du jeu-concours.

Fait à Strasbourg, le 15 septembre 2008.